

**MAIRIE DE BEVONS**  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine (à partir de 19h40), MAZIERE Audrey, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric.

Représentés : Madame LEAL Séverine jusqu'à 19h40 (par THOMAS Frédéric), Messieurs PIZOIRD Vincent (par PLAUCHE Régis), SCOTTI Patrick (par HUSER Marc)

Absent excusé : Monsieur PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 02/07/2020.

Secrétaire de séance : Monsieur THOMAS Frédéric

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 10

### **1. SENATORIALES : ELECTIONS DU DELEGUE TITULAIRE ET DES SUPPLEANTS**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et 15 minutes, désigne Monsieur THOMAS Frédéric en qualité de Secrétaire, dénombre 10 Conseillers présents ou représentés et constate que la condition de quorum est remplie.

Le bureau électoral est présidé par Monsieur HUSER Marc, Maire, les deux Conseillers Municipaux les plus âgés (Monsieur PLAUCHE Régis et Madame JULIEN Valérie) et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes (Mesdames GRONCHI Karine et MAZIERE Audrey).

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Délégué et de ses trois Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

#### **Election du Délégué**

**Monsieur HUSER Marc, à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour et qui déclare accepter le mandat**

#### **Elections des trois Suppléants (dans l'ordre décroissant de l'âge des candidats)**

**Monsieur SCOTTI Patrick (63 ans), à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour et qui déclare accepter le mandat**

**Madame JULIEN Valérie (53 ans), à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour et qui déclare accepter le mandat**

**Madame MAZIERE Audrey (33 ans), à l'unanimité au 1<sup>er</sup> tour et qui déclare accepter le mandat**

Le procès-verbal, dressé en triple exemplaire et clos le 10 juillet 2020 à 19 heures et 35 minutes, a été signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

### **2. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame LEAL Séverine est arrivée à 19h40.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dresser une liste de contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette Commission est composée du Maire, de six membres titulaires et de six membres suppléants.

La liste établie par le Conseil Municipal doit comporter vingt-quatre membres, le choix définitif appartenant à la Direction des Services Fiscaux.

Après avoir précisé le rôle de la CCID, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil désigne, à la majorité (1 abstention, 4 contre, 5 pour) :**

**ACHARD Jacques, CROUVIZIER Jean-Paul, LATIL Claude, JOUVEAU Jean-Jacques, PIZOIRD Nadine, BARTELS Charles, COUTELLE Gérard, PARET Gérard, PLAUCHE André, ROUBAUD Yves, PLAUCHE Régis, SCOTTI Jean-Raymond, FREANI Robert, PLAUCHE Lucien, PIZOIRD Vincent, BORDAS Jean-Guillaume, OLIVIERI Christian, MAZIERE Aubrey, LEAL Séverine, JULIEN Valérie, DA PRATO Joël, GRONCHI Karine, PLAUCHE Jonathan, THOMAS Frédéric.**

**3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA VALLEE SANS PORTE**  
L'Association « Vallée Sans Porte » finançant l'édition de « Vivre au Jabron » d'un montant de 264 € en 2020 pour la commune de Bevens, la subvention de 150 € attribuée le 23 juin 2020 est insuffisante. Monsieur le Maire propose donc de faire un complément de subvention de 150 € pour l'année 2020.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve la subvention complémentaire de 150 € à l'Association « Vallée Sans Porte » portant le montant pour l'année 2020 à 300 €.**

**4. APPROBATION DU DEVIS MATERIEL CANTINE DE ADC n°000378 du 07/07/2020**

Dans le cadre de l'aménagement provisoire de la salle « Cœur de Village » comme office de restauration scolaire, Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de ADC en excluant les couteaux à pain et planche à découper, soit un montant global de 717,10 € TTC.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis d'ADC pour un montant global de 597.58 € HT soit 717,10 € TTC.**

**5. APPROBATION DU DEVIS ENTRETIEN JARDIN DE YANECK JARDINS du 24/06/2020**

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de Yaneck Jardins pour remettre en état le jardin devant la salle des fêtes et le parking du bas et pour mettre en service l'arrosage automatique d'un montant de 480 € TTC.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de Yaneck Jardins pour un montant de 400.00 € HT soit 480.00 € TTC.**

**6. QUESTIONS DIVERSES**

- Retour sur la réunion du SIVU tenue à Noyers le mardi 7 juillet et remise des bilans 2019 « eau potable » et « assainissement collectif »
- Lampadaire accidenté pris en charge à 100% ; commande à passer sur la base du devis d'ENGIE
- Devis en cours auprès de Pascuito et Climax pour la maintenance de la pompe à chaleur de la salle Cœur de Village + réduction consommation électricité
- Avancée du dossier DETR Voirie 2020 : rendez-vous avec Eiffage le mercredi 15/07/2020. A la date, pas de réponse de la Routière du Midi
- Pose du grillage du chemin piétonnier entre Cœur de Village et Quartier Saint-Michel en cours
- Réponse « très financière » de la CCJLVD concernant PAV et OMR, à discuter
- 27 élèves de CM1/CM2 attendus à la rentrée à Bevens
- Déclaration d'installation d'office de restauration scolaire dans la salle Cœur de Village en cours
- SDE04 : recensement des besoins 2021 à soumettre avant le 15 août ; proposition d'enfouissement ligne Quartier Saint Michel (emplacement éventuel des colonnes PAV et OMR), voire à l'ancienne école et D946 si risque d'arrachement par remorque agricole

La séance est levée à 21h25.

Le Maire,

**Marc HUSER**